

Vos contacts

CARSAT MIDI-PYRÉNÉES

2 rue George Vivent
31065 Toulouse cedex 9
communication@carsat-mp.fr
www.carsat-mp.fr

CAP EMPLOI

Immeuble Anthyllis,
8 rue Paul Mesplé
31100 Toulouse
site@capemploi31.com
05 34 40 91 91
www.capemploi-31.com

LA VISITE DE PRE-REPRISE :

*Un outil indispensable
en cas d'arrêt de travail
prolongé, lorsque le
retour au poste s'annonce
problématique.*

Nos actions

- Assurer un suivi médical adapté
- Etudier votre poste de travail
- Emettre des propositions d'aménagement de votre poste
- Animer des séances collectives d'éducation santé



Besoin d'information ?

Connectez-vous sur notre site
www.prevaly.fr



Des questions ?

Contactez votre équipe
pluridisciplinaire : médecin du travail,
assistant, infirmier et préventeur



Vous êtes connecté ?

Suivez-nous sur les réseaux



Visite de Pré-Reprise

Une aide pour le
maintien en emploi



Service Communication Prevaly - 2023

La visite de pré-reprise

C'est une visite médicale avec votre médecin du travail, pendant un arrêt de travail quand le retour au poste s'annonce problématique.

Elle peut être sollicitée par :

- Vous-même,
- Le médecin traitant,
- Le médecin spécialiste,
- Le médecin conseil (CPAM).

Objectifs

Anticiper le retour à l'emploi, en s'appuyant sur le médecin du travail qui connaît votre entreprise et votre poste de travail.

Si besoin, et avec votre accord, le **médecin du travail se met en lien avec votre employeur pour préparer votre reprise** (le secret médical couvre cette visite comme les autres).

Règlementation

Art. R 4624-20 (Code du Travail) qui définit les visites de pré-reprise

Art. L 4121-1 (Code du Travail) : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »

Pourquoi ?

- Vous orienter vers une démarche de maintien dans l'emploi (temps partiel thérapeutique, aménagement de poste, reclassement, reconversion,...) lorsque le poste n'est plus adapté à votre santé,
- Vous accompagner dans une demande de Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la MDPH,
- Vous orienter vers les partenaires du service de santé au travail qui peuvent vous aider

Quand ?

À tout moment pendant votre arrêt de travail.
Il est important que ce RDV intervienne le plus précocement possible pour faciliter le maintien dans l'emploi.

Comment ?

En sollicitant un rendez-vous auprès de votre médecin du travail.
Retrouvez les coordonnées au verso du dépliant.



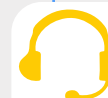
LA VISITE DE PRÉ-REPRISE EN RÉSUMÉ

C'est un outil incontournable en cas d'arrêt de travail prolongé,

Elle est organisée pendant l'arrêt

Elle est réalisée par le médecin du travail

A son issue, aucune fiche d'aptitude ou d'attestation de suivi n'est délivrée.



ECOUTER :

Rencontrer le médecin du travail afin d'échanger sur les raisons de l'arrêt de travail et sur l'état de santé



EVALUER :

Analyser si l'état de santé est toujours compatible avec le poste de travail



ANTICIPER :

Envisager, si nécessaire, les aménagements et/ou reclassements possibles pour favoriser le maintien dans l'emploi